



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
8 novembre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 novembre 2016, à 10 heures

Président : M. Djani (Indonésie)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- b) Migrations internationales et développement (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-19159 (F)



Merci de recycler 



- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Point 25 de l'ordre du jour : Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (*suite*)

Point 59 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

La séance est ouverte à 10 h 21.

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite) (A/C.2/71/L.23)

Projet de résolution sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement (A/C.2/71/L.23)

1. **M. Larhmaid** (Maroc), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.23, dit que le Canada, la Géorgie, la Jordanie et la République de Moldova se sont joints aux auteurs.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/C.2/71/L.31)

Projet de résolution sur la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites et de recouvrement d'avoirs (A/C.2/71/L.31)

2. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/70/L.31 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/71/L.29)

Projet de résolution sur le commerce international et le développement (A/C.2/71/L.29)

3. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.29 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme que le commerce international joue un rôle vital pour la croissance économique et le développement dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays sortant d'un conflit et les pays d'Afrique.

b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/71/L.30)

Projet de résolution sur le système financier international et le développement (A/C.2/71/L.30)

4. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.30 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/C.2/71/L.33)

Projet de résolution sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/C.2/71/L.33)

5. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.33 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est de plus en plus nécessaire de prendre des mesures courageuses qui préservent la capacité des économies en développement de s'appuyer sur les modalités du financement de la dette pour progresser sur la voie du développement durable et, en particulier, pour mettre en œuvre l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de résolution présente un cadre détaillé qui permettra à l'Assemblée générale d'examiner les réponses opportunes qu'il est possible d'apporter aux divers enjeux liés à la soutenabilité de la dette extérieure et au développement, afin d'éviter que ne survienne une nouvelle crise de la dette généralisée dans les pays en développement.

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/C.2/71/L.32)

Projet de résolution sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/C.2/71/L.32)

6. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.32 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, sur la base du mandat qui est celui du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, le projet de résolution offre à l'Assemblée générale et à la Commission la possibilité de définir des orientations propres à guider le débat sur le financement du développement. Le projet de résolution a pour objet de susciter la mobilisation nécessaire pour que les consultations qui seront organisées par le Conseil économique et social sur cette question se déroulent sur des bases solides. Le Groupe y réaffirme la nécessité de renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et de le revitaliser, ce qui constitue l'objectif 17 du Programme 2030.

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (suite)
(A/C.2/71/L.36)

Projet de résolution sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.2/70/L.36)

7. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.36 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

b) Migrations internationales et développement (suite)
(A/C.2/71/L.25)

Projet de résolution sur les migrations internationales et le développement (A/C.2/71/L.25)

8. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.25 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de résolution prend acte de la contribution aussi positive que considérable des migrations, des migrants et de la mobilité humaine, et qu'il a pour objet de corriger la perception négative des migrants par le public et de sensibiliser celui-ci à la corrélation complexe qui existe entre les migrations, la croissance sans exclusion et le développement durable.

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)
(A/C.2/71/L.26)

Projet de résolution sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.2/71/L.26)

9. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.26 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (suite)
(A/C.2/71/L.27)

Projet de résolution sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.2/71/L.27)

10. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.27 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite)
(A/C.2/71/L.24)

Projet de résolution sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/C.2/71/L.24)

11. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.24 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

b) Coopération pour le développement industriel (suite)
(A/C.2/71/L.22)

Projet de résolution sur la coopération pour le développement industriel (A/C.2/71/L.22)

12. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.22 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 25 de l'ordre du jour : Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (suite)
(A/C.2/71/L.34)

Projet de résolution sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition (A/C.2/71/L.34)

13. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.34 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer qu'au nouveau paragraphe 6 du projet, les États sont encouragés à tenir pleinement compte, dans l'élaboration de leurs politiques nationales, de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action qui y est associé. Elle ajoute que le projet de résolution dénonce les gaspillages alimentaires, qui constituent un problème

de portée mondiale, et leur contribution aux changements climatiques.

Point 59 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/71/L.35)

Projet de résolution intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles » (A/C.2/71/L.35)

14. **M^{me} Pamaranon** (Thaïlande), présentant le projet de résolution A/C.2/71/L.35 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il s'inspire du rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (A/71/86-E/2016/13), qui décrit les répercussions extrêmement négatives de l'occupation israélienne sur la situation socioéconomique des populations palestinienne et syrienne, et fait le point sur la situation actuelle sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé. Le projet de résolution réaffirme combien il est urgent d'agir face à cette crise humanitaire désastreuse et de faire progresser la reconstruction dans la bande de Gaza.

La séance est levée à 10 h 50.